



UNE INTERVENTION POLICIÈRE VÉCUE COMME ABUSIVE ?

TON MÉDECIN PEUT JOUER UN RÔLE

VICTIME

Ce qui t'est arrivé n'est ni banal ni normal. Parles-en à une personne de confiance.

N'hésite pas à en parler à ton·a médecin : iel pourra rédiger un constat médical

La permanence téléphonique de Police Watch peut aussi t'orienter vers un·e médecin et/ou un·e avocat·e de confiance

0475/96 24 15

horaires sur <https://policewatch.be/page>



MÉDECIN

Un constat médical est une preuve essentielle pour porter plainte. Pour être bien rédigé, il doit notamment décrire les lésions en détails et mentionner leur degré de compatibilité avec le récit de la victime.

Tu es médecin et tu souhaites te former ? Retrouve toutes nos formations sur le site policewatch.be/page/en-action



Des problèmes avec la police?

www.policewatch.be

